



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Neuvième session ordinaire

Rome, 14 – 18 octobre 2002

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DU
PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Table des matières

	Paragraphes
1. INTRODUCTION	1 - 3
2. MISE EN OEUVRE DES VINGT DOMAINES D'ACTIVITÉ PRIORITAIRES DU <i>PLAN</i>	
2.1 <i>L'enquête</i>	4 - 5
2.2 <i>Conservation et mise en valeur in situ (domaines d'activité 1 à 4)</i>	6 - 11
2.3 <i>Conservation ex situ (Domaines d'activité 5 à 8)</i>	12 - 19
2.4 <i>Utilisation des ressources phytogénétiques (Domaines d'activité 9 à 14)</i>	20 - 29
2.5 <i>Renforcement des institutions et des capacités (Domaines d'activité 15 à 20)</i>	30 - 39
2.6 <i>Conclusions</i>	40 - 44
3. FAITS RÉCENTS INTÉRESSANT LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN</i>	45 - 48

4. INDICATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

51 - 52

**RAPPORT INTÉrimAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL*
POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. INTRODUCTION

1. À sa septième session ordinaire, la Commission a demandé que pour sa session suivante, le Secrétariat prépare un rapport général sur la mise en œuvre du *Plan d'action pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)*. Le rapport a été examiné à la huitième session de la Commission, qui a noté que “si d'importants progrès avaient été accomplis, il restait beaucoup à faire aux niveaux local, national et international”,¹ et a souligné qu'il importait de faciliter et de suivre la mise en œuvre du Plan, reconnaissant le rôle important que la FAO avait à jouer à cet égard.²

2. La Commission est également convenue que le Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture se réunirait pendant le prochain exercice biennal pour surveiller et orienter l'application du *Plan*.³ Un document présentant les progrès dans la mise en œuvre du *Plan* dans les pays membres, à partir d'un questionnaire distribué aux points focaux nationaux a été préparé pour être soumis à l'examen du Groupe de travail qui pourra fournir les orientations sur divers aspects. Il contient des informations sur les activités pertinentes de la FAO et des autres organisations et partenaires internationaux, qui ont été fournies par les pays.

3. Le Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a examiné ce rapport à sa première session qui s'est tenue à Rome du 2 au 4 juillet 2001. Il a noté en particulier les progrès considérables dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* qui sont dus essentiellement aux efforts nationaux, même si dans beaucoup de pays le manque de crédit empêche de mettre pleinement en œuvre le *Plan*. Il a également noté qu'il était nécessaire de renforcer la coordination entre les parties prenantes au sein des pays et d'accorder plus d'attention à leurs activités. Le détail des observations formulées par le Groupe de travail sur le rapport intérimaire figure dans le rapport de la session au document CGRFA/WG-PGR-1/01/REPORT.

2. MISE EN OEUVRE DES VINGT DOMAINES D'ACTIVITÉ PRIORITAIRES DU *PLAN*

2.1 *L'enquête*

4. Pour évaluer les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du *Plan*, un questionnaire a été distribué à 177 points focaux nationaux, qui ont été nommés ou confirmés en 2000 par 151 pays.⁴ Des informations supplémentaires ont été demandées sous forme de tableau pour le domaine d'activité 15 – *Mettre en place des programmes nationaux efficaces* – afin de suivre les domaines d'activité du *Plan* auxquels les pays accordaient un rang de priorité élevé dans les stratégies et plans nationaux. Une approche type sous forme de tableau a également été utilisée pour recueillir des informations sur les projets en cours concernant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans chaque pays, y compris les budgets et les sources de financement. On trouvera un complément d'information sur cette enquête dans le document CGRFA-9/02/7.

¹ CGRFA-8/99/REP, par. 15.

² CGRFA-8/99/REP, par. 29.

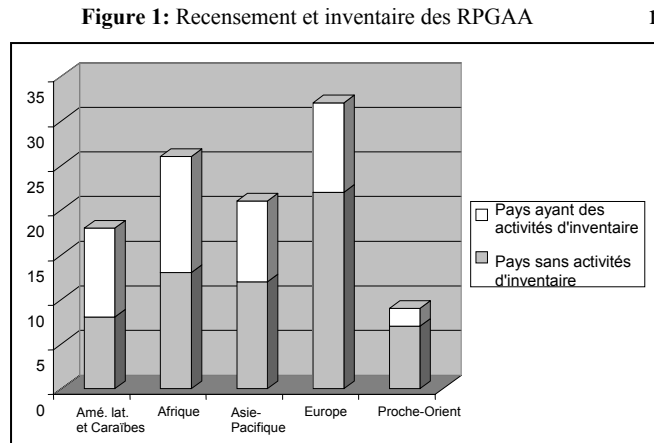
³ CGRFA-8/99/REP, par. 32.

⁴ Certains pays ont nommé plusieurs points focaux nationaux pour la mise en œuvre du *Plan*.

5. Le *Plan* comprend 20 domaines d'activité prioritaires, répartis en quatre groupes thématiques: conservation et mise en valeur *in situ*; conservation *ex situ*; utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et renforcement des institutions et des capacités. Le présent rapport suit cette structure.

2.2 Conservation et mise en valeur *in situ* (domaines d'activité 1 à 4)

6. *Domaine d'activité 1 – Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* Les pays confirment la priorité élevée de ce domaine d'activité dans leurs programmes nationaux. Si le nombre total d'activités



communiquées a augmenté considérablement depuis 1998, avec plus de 518 enquêtes et inventaires effectués pendant cette période, encore que la moitié de ces opérations soient le fait de quatre pays seulement (Inde, 225 enquêtes; Ouzbékistan, 32; Iraq, 21; Uruguay, 10), il reste néanmoins beaucoup à faire. Comme le montre la figure 1, les pays d'Europe et du Proche-Orient sont très actifs dans ce domaine, tandis qu'en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les

Caraïbes, près de la moitié des pays interrogés ne font état d'aucune activité. Ces enquêtes ont permis d'identifier quelque 4 000 espèces menacées, dont plus de la moitié en Europe.

7. *Domaine d'activité 2 – Soutenir la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* Les progrès réalisés au plan national sont encore modestes, puisque 14 pour cent seulement des pays ont fait état d'activités dans ce domaine. L'Allemagne, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, la Bolivie, la Bulgarie, Cuba, le Pérou, le Portugal, la République tchèque, la Sierra Leone et la Suède élaborent actuellement des projets de gestion et de conservation à la ferme qui comportent un appui aux communautés d'agriculteurs.

8. Les organisations internationales et les institutions donatrices fournissent également un appui croissant à ce domaine d'activité. Le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI) appuient un projet d'élaboration de stratégies *in situ* pour la conservation des ressources phylogénétiques au Mali et au Zimbabwe. Le Maroc, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), met en œuvre un projet à l'appui de la gestion participative des ressources génétiques du palmier dattier dans les oasis, et le FEM a financé des projets à l'appui de la conservation à l'exploitation en Jordanie, au Pérou, en Pologne et en Syrie.

9. *Domaine d'activité 3 – Aider les agriculteurs victimes de catastrophes à restaurer les systèmes agricoles.* Des progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis 1998, avec 20 projets en cours en faveur des agriculteurs victimes de catastrophes. Cependant, seuls 30 pays ont un plan opérationnel visant à aider les agriculteurs à restaurer la diversité génétique locale après les catastrophes, et seuls 25 de ces 30 pays sont dotés d'un système d'information permettant d'identifier le matériel génétique approprié en vue de la réintroduction de celui-ci. Au plan international, la FAO a appuyé la mise en place de groupes consultatifs pour la sécurité semencière en Afrique de l'Est, pour faire face aux sécheresses, et en Afrique australe, après les inondations, et un appui technique a été offert à divers projets de terrain pour la reprise des systèmes agricoles en Angola, au Burundi, au Cameroun, au Congo, en Éthiopie, au Libéria et au Mozambique.

10. *Domaine d'activité 4 – Promouvoir la conservation in situ des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages pour la production alimentaire.* Les progrès réalisés dans l'élaboration de plans de conservation et d'utilisation in situ de plantes sauvages et de plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées sont importants: 62 pays indiquent qu'ils ont incorporé dans leur programme national des plans visant à conserver ces ressources. L'intensité des activités visant à identifier des plantes sauvages et des plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées pour la production alimentaire dans le cadre de la conservation *in situ* a également augmenté sensiblement depuis 1998, puisque 57 projets sont cités. Dans 42 pays, les communautés locales sont associées au processus d'identification. Des progrès ont également été faits dans les mesures prises pour placer la diversité menacée d'espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et de plantes sauvages dans des collections *ex situ*, 66 pour cent des réponses étant positives.

11. Parmi les activités en cours, il faut citer l'exemple de Cuba qui met actuellement en œuvre trois projets de conservation *in situ* de plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées, l'une d'entre elles concernant notamment des essences forestières. La République tchèque a un projet en cours pour la cartographie, la collecte et la conservation d'espèces locales menacées et d'espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et il y a actuellement deux projets en cours pour l'étude d'exploitations locales pour la conservation *in situ* au Guatemala. Un projet pilote pour la conservation *in situ* de plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées est actuellement élaboré en Arménie, en Bolivie, à Madagascar, en Ouzbékistan et à Sri Lanka avec l'appui de l'IPGRI, de la FAO, du FEM et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Depuis 1998, la FAO, l'UNESCO, l'IPGRI, le Programme international de sciences de la biodiversité (DIVERSITAS), Botanical Gardens Conservation International (BGCI), la CDB, le Centre international des cultures sous-exploitées (ICUC), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et d'autres instances collaborent à l'élaboration de projets pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages, utiles à l'alimentation et à l'agriculture.

2.3 Conservation ex situ (Domaines d'activité 5 à 8)

12. Les domaines d'activité du *Plan* concernant la conservation ex situ ont été considérés comme les plus prioritaires par les pays, avec plus de 100 projets consacrés à tout ou partie des domaines d'activité prioritaires de cette catégorie.

13. *Domaine d'activité 5 – Entretenir les collections ex situ existantes.* Ce domaine d'activité continue à bénéficier du rang le plus élevé de priorité. Les pays ont communiqué des données sur 108 projets, dont 42 en Amérique latine. L'Argentine a huit projets pour la constitution et la durabilité de collections *ex situ* de plusieurs cultures de base, notamment la pomme de terre et le maïs. Quatre pays africains (Afrique du Sud, Madagascar, Niger et Swaziland) ont communiqué des données sur des projets permettant d'assurer la pérennité de leurs collections *ex situ*. Le Bangladesh a donné des renseignements sur un projet de renforcement de la banque de gènes de l'Institut de recherche sur la canne à sucre du Bangladesh. Il est à noter que la plupart des projets ont été financés par des sources nationales, même si quelques pays ont indiqué que la conservation *ex situ* est assurée en coopération avec des organisations régionales ou internationales, notamment le Centre asiatique de recherche et de développement dans le domaine des végétaux (AVRDC), le Centre international de la pomme de terre (CIP), la FAO, l'IPGRI, l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), ou par l'intermédiaire de réseaux pertinents, tels que le Réseau sur les ressources phytogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC). Au sein du Programme coopératif européen pour les réseaux sur les ressources génétiques des cultures (ECP/GR), les pays sont en train d'élaborer le concept de collections européennes de ressources phytogénétiques, ainsi que d'accords de transfert de matériel, et sont en train de constituer un catalogue européen de collections *ex situ*.

14. Les rapports ont montré que dans plus de 60 pays, le budget et le personnel affectés aux collections *ex situ* et aux banques de gènes avaient augmenté ou étaient restés stables depuis 1998, et que dans 67 pays, le nombre d'entrées conservées avait progressé. Cependant, plus de 20 pays

ont fait état d'une réduction à la fois du budget et du personnel et six pays ont même indiqué une réduction du nombre des entrées conservées. Les deux tiers des pays ont indiqué que le personnel des banques de gènes avait reçu une formation à la conservation *ex situ* depuis 1998.

15. *Domaine d'activité 6 – Régénérer les entrées ex situ menacées.* Les pays ont fait état de 88 projets consacrés à ce domaine d'activité. Cependant, seuls quelques-uns d'entre eux ont axé leurs efforts sur la régénération des entrées menacées. L'Ouzbékistan est en train de régénérer certaines entrées en collaboration avec le N.I. Vavilov Institute of Plant Industry (VIR) et l'Uzbek Research Institute of Plant Industry (UzRIPI). Le Togo régénère actuellement sa collection d'ignames (*Dioscorea* spp.), avec l'appui de l'IPGRI. La Banque de gènes nordique exécute un projet de régénération des semences pour les entrées provenant de ses États membres. Des plans pluriennaux de régénération des entrées prioritaires sont en place dans 66 pays: 25 en Europe; 14 en Asie et dans le Pacifique; 13 en Afrique; 10 en Amérique latine et dans les Caraïbes; 3 au Proche-Orient et au Canada. Les priorités concernant la régénération ont été établies dans 74 pays, 52 comportant l'élimination des doublons superflus, comme le recommande le *Plan*. Une augmentation du nombre des entrées ayant besoin d'urgence d'une régénération a été indiquée par 46 pays, dans les cinq régions. Si cette augmentation est préoccupante, la communication de ces chiffres pourrait aussi indiquer que des pays ont pris au sérieux la tâche consistant à identifier des entrées à risque. Les pays ont également indiqué le suivi régulier de la viabilité et de la diversité génétique des collections des banques de gènes. Malheureusement, il n'était pas possible, pour des raisons de simplicité, de demander des informations concernant les espèces en question. Un suivi plus détaillé serait nécessaire pour évaluer l'incidence effective du *Plan* et les progrès réalisés dans ce domaine.

16. La moitié des pays ont indiqué que des activités de régénération avaient été effectuées grâce à des liens avec des organisations internationales et des réseaux tels que le Réseau mondial *Beta*. L'Inde, en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), régénère actuellement le matériel génétique du pois cajan.

17. *Domaine d'activité 7 – Soutenir la collection planifiée et ciblée des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* Un volume d'activité important est observé pour la collecte de ressources phylogénétiques, avec au total 813 missions de collecte envoyées sur le terrain, dont la moitié dans la région Asie et Pacifique. La conservation à long terme du matériel recueilli a été assurée dans 68 pour cent des pays répondant au questionnaire. Cependant, on ne dispose pas d'information sur le degré auquel ces activités de collecte correspondent à la collecte prévue ou visée d'espèces locales, d'écotypes et d'espèces de pays et autres variétés menacées et les connaissances qui leur sont associées, comme le recommande le *Plan*.

18. Seule la moitié des pays ayant répondu au questionnaire ont indiqué qu'une formation avait été dispensée au personnel associé à la collecte. La formation d'agents techniques doit bénéficier d'une place particulière pour ce domaine d'activité car, comme le fait remarquer le *Plan*, les missions de collecte antérieures, qui employaient des méthodes non appropriées, n'ont peut-être pas procédé à un échantillonnage satisfaisant de la diversité.

19. *Domaine d'activité 8 – Renforcer les activités de conservation ex situ.* Quelque 155 jardins botaniques, arboretums et banques de gènes sur le terrain ont été créés depuis 1998, près de la moitié d'entre eux dans la région Asie et Pacifique. Le *Plan* a bien montré comment la mise en place de ces unités à faible coût dans les universités et les écoles pourrait favoriser l'éducation et la sensibilisation du public, mais il ne fait état de la mise en place que de 33 unités de ce type depuis 1998, pour la plupart en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Europe. Une quarantaine de pays ont, pendant la période étudiée, conçu ou mis en œuvre des stratégies novatrices de gestion et des méthodologies améliorées de conservation *ex situ* de plantes issues de semences récalcitrantes, de plantes multipliées par voie végétative et d'espèces négligées. Le même nombre de pays a indiqué que les publications relatives à ces méthodologies ont été mises à disposition depuis 1998.

2.4 Utilisation des ressources phytogénétiques (Domaines d'activité 9 à 14)

20. *Domaine d'activité 9 – Renforcer la caractérisation, l'évaluation et le nombre de collections de référence pour faciliter l'utilisation.* Les ressources phytogénétiques détenues correspondaient à environ 200 000 entrées dans les banques de gènes africaines, 1 800 000 dans la région Asie et Pacifique, 28 500 au Proche-Orient, 1 300 000 en Europe, 245 000 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 100 000 au Canada. De nouvelles technologies, y compris les biotechnologies, de caractérisation du matériel génétique, sont déjà utilisées dans 38 des pays ayant répondu au questionnaire. On constate un progrès du nombre de collections de référence pour les plantes cultivées ayant une importance mondiale ou nationale, avec au total 81 nouvelles collections depuis 1998, bien que la plupart se trouvent dans la région Asie et Pacifique et en Europe. Ce domaine d'activité correspond au nombre le plus élevé de projets cités, mais les projets se réfèrent à la caractérisation d'entrées dans les collections *ex situ* en général sans information détaillée sur la caractérisation de collections de référence existantes.

21. *Domaine d'activité 10 – Multiplier les activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique.* Trente et un pays ont fait état de progrès considérables du nombre de projets mis en œuvre depuis 1998. Cuba a actuellement 24 projets en cours pour l'amélioration et l'élargissement de la base génétique de la plupart des espèces présentant un intérêt pour le pays telles que le café, le maïs, la tomate, le melon, le concombre et le piment. Le Togo exécute un projet d'amélioration de la base génétique des variétés locales de tomates. Le Portugal met en œuvre un programme de mise au point de variétés de café supportant le froid, en coopération avec le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT). L'Azerbaïdjan mène une étude des particularités agrobiologiques des cultivars locaux et introduits de vigne sauvage devant être utilisés pour enrichir les souches génétiques du pays. Alors que le nombre de pays faisant état d'activités dans ce domaine a augmenté de 50 pour cent par rapport à 1998, il y a encore 23 pays qui ne signalent aucune activité effectuée pendant cette période. Les trois quarts des pays ont indiqué qu'ils étaient associés à des réseaux internationaux par culture qui appuient l'amélioration génétique et les efforts d'élargissement de la base génétique.

22. Des organisations internationales comme la FAO, l'IPGRI et le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), ont été associées à des initiatives conjointes dans ce domaine. En Syrie, plusieurs activités liées à l'amélioration génétique par la promotion de la sélection participative en vue de protéger et d'utiliser le matériel génétique local ont été exécutées en coopération avec la FAO et l'ICARDA pour la région Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord. En 1999, un atelier sur *l'Élargissement de la base génétique des plantes cultivées* a été organisé par la FAO avec l'Université d'Édimbourg. À la suite de cela, un forum consacré à la même question a été organisé le 17 août 2000 à Hambourg (Allemagne) dans le cadre des préparatifs de la Conférence scientifique internationale sur les cultures (ICSC), et la FAO et l'IPGRI viennent de publier conjointement un ouvrage consacré aux stratégies d'élargissement des bases.

23. *Domaine d'activité 11 – Promouvoir une agriculture durable grâce à la diversification de la production et à une plus grande diversité des plantes cultivées.* Les pays ont fait état de 95 projets qui avaient notamment pour objectif ce domaine d'activité. Un certain nombre de pays européens participent actuellement à des projets visant à élargir la diversité de plusieurs espèces, notamment l'orge, *Brassica*, *Beta*, l'aubergine, l'ail, la vigne, les lentilles, le maïs, la pomme de terre et Prunus, par l'intermédiaire des réseaux régionaux sur les ressources phytogénétiques. Le Guatemala travaille actuellement à un projet visant à accroître la diversité et l'utilisation d'*Annona* en Amérique centrale. La FAO a organisé une consultation d'experts sur la diversification des cultures dans la région Asie et Pacifique en 1999, et elle a préparé en 2000 une bibliographie annotée et un projet de directives sur "la connaissance de la diversification à l'exploitation", afin de caractériser les tendances en matière de diversification, les éléments moteurs, les approches analytiques et les réponses de politiques.

24. Bien que 11 pays seulement sur 97 confirment que des évaluations de l'uniformité génétique et de la vulnérabilité de la production végétale ont été effectuées, il est encourageant de noter que des mesures sont prises par 73 pays afin d'encourager la diversification de la production végétale et de favoriser une plus grande diversité des plantes cultivées. Il s'agit d'encourager une agriculture durable et de réduire l'érosion génétique et la vulnérabilité, comme le recommande le *Plan*. On aurait besoin d'informations plus détaillées pour évaluer la portée et les effets de ces mesures.

25. *Domaine d'activité 12 – Promouvoir la mise en valeur et la commercialisation des plantes cultivées et des espèces sous-exploitées.* Bien que l'on prenne de plus en plus conscience de la valeur des plantes cultivées sous-utilisées pour la diversification agricole et la sécurité alimentaire, les progrès réalisés depuis 1998 restent limités. Les pays ont indiqué que certains progrès avaient été faits en matière d'élaboration et de mise en œuvre de pratiques durables de conduite des cultures et d'amélioration des plantes cultivées pour certaines espèces sous-utilisées dans le cadre de leurs programmes actuels de conservation, de recherche et de développement. Le Guatemala met actuellement en œuvre six projets de collecte, de caractérisation et de promotion d'espèces locales sous-utilisées pour l'alimentation, notamment des fruits, légumes et essences forestières, avec la participation active des communautés locales d'agriculteurs. Le Bangladesh a lancé l'identification de fruits et légumes locaux sous-utilisés pouvant avoir une utilisation vivrière. La plupart des pays ont fait état d'efforts visant à coordonner leurs activités au plan régional par l'intermédiaire de réseaux tels que le Réseau sur les arbres fruitiers sous-exploités en Asie (UTFANET) et le Réseau sur les légumes traditionnels sous-utilisés dans l'Asie et le Pacifique (UTVAPNET), tous deux bénéficiant également de l'appui de l'IPGRI, de l'ICUC et de la FAO. La moitié des pays ayant répondu au questionnaire ont indiqué qu'un accent particulier est mis sur le rôle des femmes dans ce domaine.

26. Il faut s'efforcer davantage de favoriser la commercialisation de produits issus de plantes cultivées sous-utilisées; le nombre de pays faisant état de progrès dans ce domaine était aussi faible que lors de la précédente enquête, en particulier en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine. Le Forum mondial sur la recherche agronomique (FMRA), ainsi que la FAO, l'IPGRI, l'ICUC et d'autres instances, élaborent actuellement des propositions en vue de la conservation et de l'utilisation des plantes cultivées sous-utilisées.

27. *Domaine d'activité 13 – Soutenir la production et la distribution de semences.* Les activités qui ont été lancées pendant cet exercice biennal dans ce domaine d'activité sont peu nombreuses. La République tchèque exécute actuellement un projet d'évaluation de la viabilité des semences et d'élaboration de technologies pour la gestion des banques de gènes. Madagascar a indiqué la création d'un nouveau centre semencier. Le Niger met en œuvre un projet national visant à encourager la production et la distribution de semences.

28. Il est encourageant de noter que la plupart des pays ont lancé des activités de formation visant à renforcer la capacité en matière de technologies semencières. Cependant, seuls 30 pour cent des pays ayant répondu au questionnaire indiquent que des programmes de crédit à effet incitatif ont été mis en œuvre pour encourager les entreprises semencières à répondre à leurs besoins, et à ceux des femmes et des groupes vulnérables ou marginalisés. Ce domaine d'activité bénéficie d'un rang de priorité très élevé dans les pays de la région Afrique. Au plan international, plusieurs activités de production et de gestion de semences et de matériel végétal au niveau communautaire sont appuyées par la FAO, notamment en Angola, en Éthiopie, au Mozambique, en Ouganda et au Soudan, par l'intermédiaire du Programme de coopération technique de l'Organisation. Dans le domaine des politiques, la FAO a mené à bien une série de réunions régionales et sous-régionales sur les politiques et programmes semencières en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, au Proche-Orient, en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans les pays d'Europe orientale. Ces réunions ont abouti à la création de réseaux régionaux et de forums consultatifs visant à élaborer des politiques et programmes semencières coordonnés. À l'issue des débats du Groupe de travail, en 2001, la FAO a renforcé ses activités de développement du secteur des semences en Afrique. Elle a notamment créé un nouveau projet

triennal visant à renforcer les systèmes locaux d'approvisionnement en semences en Éthiopie avec des fonds fournis par la Norvège, ainsi qu'un projet d'harmonisation des réglementations en Afrique subsaharienne avec le financement de la France.

29. *Domaine d'activité 14 – Recherche de nouveaux marchés pour les variétés locales et les produits "à forte diversité"*. Les progrès signalés sont très faibles en ce qui concerne la diversité des variétés de plantes cultivées locales disponibles sur les marchés locaux, mais dans près de la moitié des pays ayant répondu au questionnaire, de premières tentatives ont été faites pour créer de nouveaux débouchés pour ces variétés. Les îles Tonga ont un projet en cours appuyé par le Japon visant à identifier et promouvoir les plantes indigènes utiles dans le pays. L'Uruguay met également en œuvre un projet de conservation *in situ* et de promotion de l'utilisation d'espèces locales de *Butia*. De nouveaux efforts seront nécessaires pour que soit réalisé l'objectif du *Plan* consistant à stimuler la demande et à mettre en place des mécanismes plus fiables de commercialisation des variétés locales et des variétés acclimatées par les agriculteurs et les produits agricoles correspondants.

2.5 Renforcement des institutions et des capacités (Domaines d'activité 15 à 20)

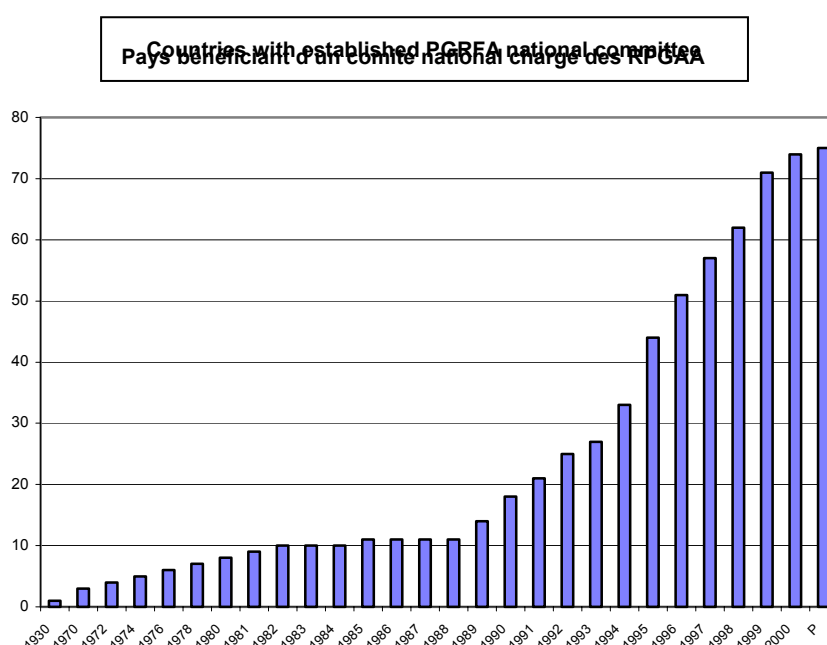


Figure 2

30. *Domaine d'activité 15 – Mettre en place des programmes nationaux efficaces*. Le processus de Leipzig a amorcé d'intenses activités liées au processus de planification au plan national. Depuis lors, les pays ont œuvré activement à l'élaboration ou à la restructuration de stratégies nationales visant à gérer leurs ressources phylogénétiques, conformément aux objectifs du *Plan*. La figure 3 montre que 70 pays sur 95 ont indiqué qu'ils avaient mis en place une stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques, après 1998 pour 18 d'entre eux. Dans la plupart des pays, la stratégie reprend les priorités du *Plan* et, dans la moitié d'entre eux, elle coordonne les initiatives des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. Les programmes nationaux sont à la base de l'élaboration d'une stratégie nationale concernant les ressources phylogénétiques, assurant un équilibre entre les activités de conservation *in situ* et *ex situ* et d'utilisation, les conditions d'accès, les déplacements sans danger de matériel génétique, le partage des avantages et les transferts de technologies. Des efforts concertés aux plans national et international sont nécessaires pour favoriser la mise en place d'institutions dans les pays qui ne se sont pas encore dotés de programmes nationaux. La FAO et l'IPGRI ont récemment produit du matériel didactique sur le *renforcement des programmes*

nationaux relatifs aux ressources génétiques, et 10 fiches sur les enjeux et options pour les programmes nationaux relatifs aux ressources génétiques.

Figure 3: Nombre de pays ayant des stratégies nationales (SN) relatives aux ressources phytogénétiques

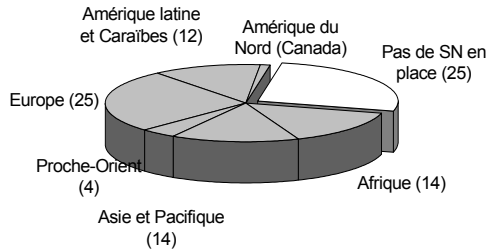
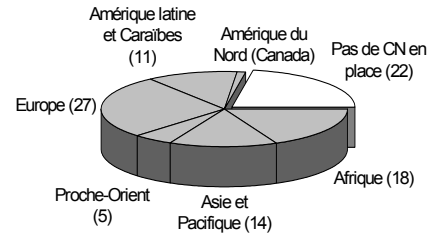


Figure 4: Nombre de pays ayant des Comités nationaux (CN) chargés des ressources phytogénétiques

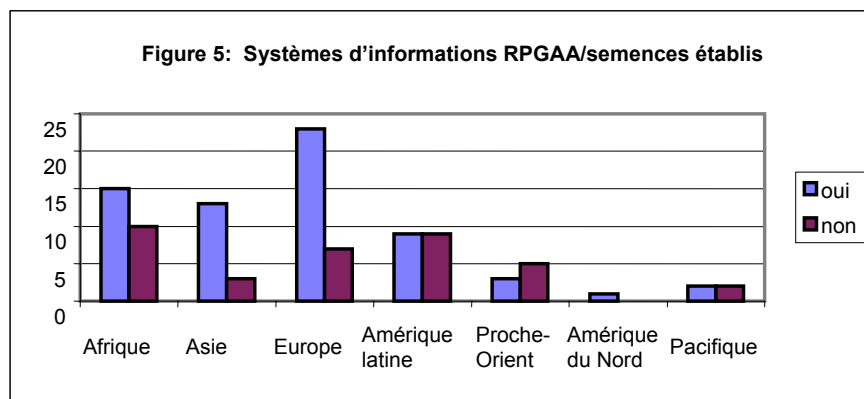


31. Comme le montre la figure 3, des instances chargées de la planification et de la coordination des activités relatives aux ressources phytogénétiques au plan national ont été mises en place dans 80 pour cent des pays ayant répondu au questionnaire, dont 19 pour cent depuis 1998. Dans la plupart des cas, la participation des parties prenantes nationales a été assurée, en particulier celle des agriculteurs, des obtenteurs, du secteur privé, des ONG et des universités.

32. Pendant la période 1999-2000, l'élaboration d'un cadre législatif pour la gestion des ressources phytogénétiques a été prioritaire dans nombre de pays. La législation en matière de protection des végétaux, notamment sous l'angle de la biosécurité, a été adoptée dans plusieurs pays de la région Asie et Pacifique. Une nouvelle législation semencière a été approuvée dans 13 pays, dont cinq pays africains; 25 pays ont adopté une nouvelle législation permettant l'octroi de droits d'obteneurs et 13 pays ont adopté une législation réglementant l'accès aux ressources phytogénétiques. On prévoit une augmentation rapide de ce nombre lorsque les négociations en cours pour la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture auront été menées à bien, et les pays prendront les dispositions nécessaires pour leur mise en œuvre, en particulier pour le Système multilatéral d'accès facilité et de partage des avantages.

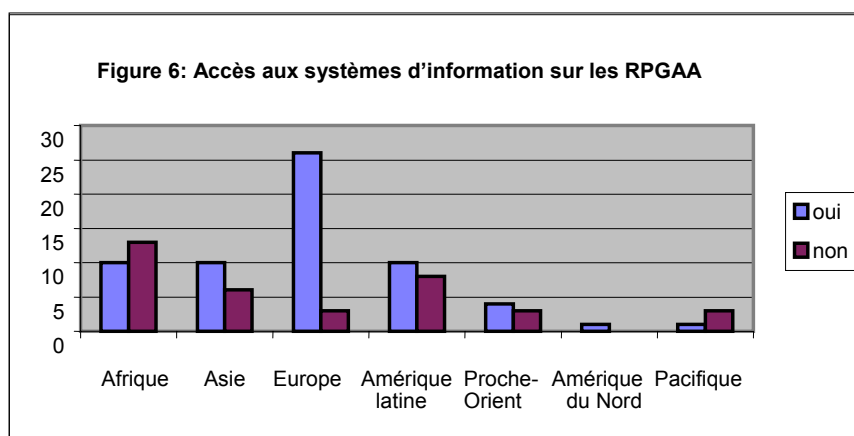
33. *Domaine d'activité 16 – Promouvoir la création de réseaux pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* On constate que les pays apprécient toute l'importance du rôle des réseaux pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, puisque tous les pays participant à l'enquête ont indiqué qu'ils appartenaient aux réseaux pertinents par culture ou par région, 70 pour cent d'entre eux contribuant au financement des réseaux. Les organisations internationales, en particulier la FAO et les centres du GCRAI, notamment l'IPGRI, appuient activement les activités des réseaux. Un certain nombre de réunions des réseaux régionaux se sont tenues pendant ces deux années, dont bon nombre ont bénéficié d'un appui de l'IPGRI, en particulier le Mécanisme régional d'intégration pour la mise en œuvre du *Plan* en Amérique latine, qui a tenu sa deuxième réunion au Costa Rica en septembre 2000, avec la participation de représentants des pays de la sous-région, des réseaux nationaux liés aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et des institutions régionales de recherche. Cette réunion bénéficiait d'un appui de la FAO, de l'IPGRI et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Un nouveau réseau pour les fruits tempérés dans les zones tropicales et subtropicales a été mis en place par la FAO, afin d'encourager et d'élaborer des stratégies de conservation des variétés locales. Une initiative en vue de la constitution d'un réseau mondial sur le palmier dattier – qui doit comporter un sous-réseau sur les ressources génétiques du palmier dattier – a également été lancée. Étant donné les

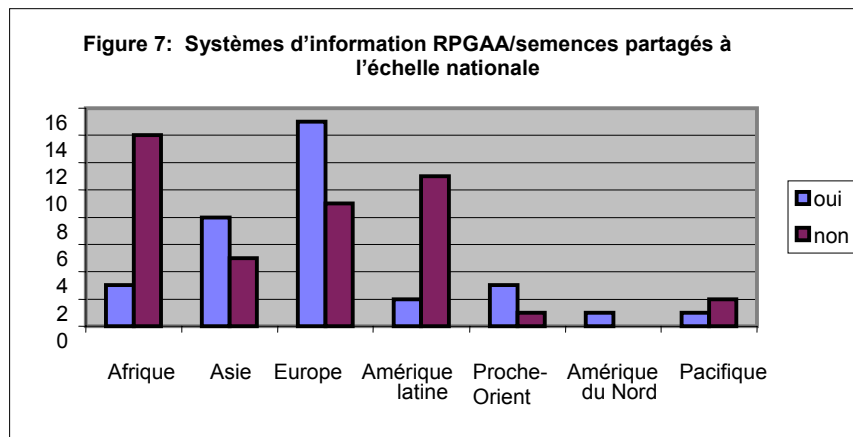
contraintes financières qui limitent constamment les activités des réseaux, on pourrait envisager une certaine rationalisation de leurs objectifs et de leur portée. Le rôle que jouent les réseaux dans la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est examiné au document CGRFA-9/02/12.



34. *Domaine d'activité 17 – Mettre en place des systèmes d'information intégrés pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* Bien que 63 pays aient déclaré disposer de systèmes d'information pour la gestion des données relatives aux ressources phylogénétiques ou aux stocks de semences, ou aux deux, seuls 31 pays ont indiqué qu'ils avaient un système de ce type au plan national.

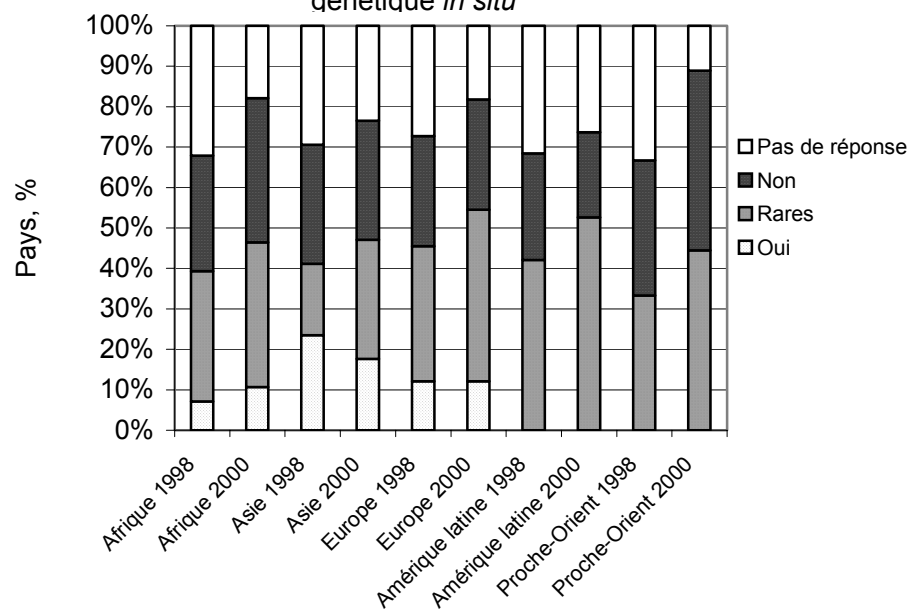
35. Il a été fait état de certains efforts coordonnés visant à renforcer la coopération entre pays. L'Allemagne et la Fédération de Russie sont actuellement associées à un projet de coopération visant à renforcer un système d'information et de documentation à l'Institut VIR de Saint-Petersbourg. L'Union européenne appuie la création d'une infrastructure européenne d'information sur les ressources phylogénétiques (EPGRIS). L'initiative lusophone – collaboration entre le Portugal et les pays lusophones d'Afrique – a été lancée pendant cette période biennale avec l'appui de l'IPGRI. La valorisation des ressources humaines est un élément qui doit encore être renforcé, car 45 pays sur 98 ont indiqué qu'il n'avait pas été procédé à une formation du personnel depuis 1998 dans le domaine de la gestion de l'information.





36. *Domaine d'activité 18 – Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte rapide concernant la perte de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* L'attention du Groupe de travail est appelée sur la faiblesse des progrès réalisés jusqu'ici au plan national.

Figure 8: Mécanismes pertinents de contrôle des risques d'érosion génétique *in situ*



Bien que 64 pays aient actuellement des systèmes de surveillance active permettant d'évaluer, du moins en partie, l'érosion génétique des collections *ex situ*, seuls quatre de ces systèmes ont été mis en place pendant les deux dernières années et le nombre de pays non dotés de ces systèmes a même augmenté, pour passer à 25. Des initiatives visant à amorcer la surveillance de l'érosion génétique *in situ* ont été prises dans neuf pays, portant à 51 le nombre de pays qui sont dotés de systèmes de surveillance permettant une surveillance au moins partielle et en conséquence l'adoption des mesures de prévention. Les initiatives prises en République démocratique du Congo et en République de Corée pour mettre en place des systèmes nationaux d'information pour l'alerte rapide concernant les ressources phylogénétiques sont des exemples encourageants. Cependant, 34 pays déclarent être dépourvus de systèmes de ce type.

37. Presque tous les pays (98 pour cent) considéreraient le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS) comme approprié pour accueillir un système visant à surveiller la perte de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au plan international, même si, actuellement, seuls 79 pour cent d'entre eux seraient en mesure de fournir des informations sur les ressources génétiques. En juin 1999, la FAO a

organisé une réunion à Prague (République tchèque), afin d'examiner des approches méthodologiques pour un système d'alerte rapide de ce type dans le cadre du WIEWS, et de favoriser un réseau mondial de correspondants du WIEWS. Il est recommandé aux pays qui ne l'ont pas encore fait de nommer un point focal chargé de participer à ce réseau. On trouvera un complément d'information sur le WIEWS dans le document CGRFA-9/02/10 – *Rapport intérimaire sur le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

38. *Domaine d'activité 19 – Étendre et améliorer l'enseignement et la formation.*

L'importance de la formation dans l'obtention d'une amélioration durable de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est généralement reconnue. Néanmoins, dans nombre de pays en développement, les occasions de formation supérieure ou même de formation courte sont encore faibles, et 17 pays ont déclaré qu'il n'y avait pas de possibilités de formation supérieure ni courte. Cependant, selon 61 réponses, des tentatives ont été faites depuis 1998 pour incorporer des aspects relatifs aux ressources phylogénétiques dans des cours et programmes d'enseignement existant dans chaque région, mais les pays interrogés reconnaissent que c'est insuffisant. Afin d'améliorer cet état de fait, certains pays ont commencé à élaborer de nouvelles stratégies de formation: 12 pays ont indiqué qu'ils avaient depuis 1998 établi une stratégie d'enseignement et de formation conforme au *Plan*. Des institutions internationales comme les centres du GCRAI, la FAO, le PNUD et le PNUE, ont appuyé les activités de formation dans le cadre de leurs programmes ordinaires. Des efforts ultérieurs sont néanmoins nécessaires pour favoriser l'accès à la formation extérieure dans les pays dont la capacité nationale est insuffisante.

39. *Domaine d'activité 20 – Sensibiliser le public à l'utilité de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* Si quelques progrès ont été faits en matière de sensibilisation, avec l'incorporation de cet élément dans des projets de conservation des ressources phylogénétiques, seuls quatre pays ayant répondu au questionnaire ont fait état d'une sensibilisation satisfaisante du public au plan national et 79 pays ont indiqué qu'ils avaient lancé des activités dans ce domaine. Ces activités sont en général coordonnées soit par le Comité national des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, soit par le Programme national, mais dans 30 pour cent des pays, c'est un institut national de recherche qui en est chargé.

2.6 Conclusions

40. *État d'avancement de la mise en œuvre du Plan.* Une analyse générale des informations recueillies montre que les priorités nationales restent axées sur les activités de conservation *ex situ* (Domaines d'activité 5 à 8), sur le recensement et l'inventaire des ressources phylogénétiques (Domaine d'activité 1), et sur la mise en place de programmes nationaux efficaces (Domaine d'activité 15). Si les progrès sont indéniables, il faut être très attentif aux besoins croissants de régénération des entrées et à la nécessité d'un plus grand nombre de missions de collecte planifiées et ciblées, conformément aux recommandations du *Plan*. Un grand nombre de nouvelles activités ont été signalées par des pays d'Amérique latine et d'Europe concernant les domaines d'activité liés à l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Domaines d'activité 9 à 14).

41. Le soutien de la production et de la distribution de semences (Domaine d'activité 13) reste très prioritaire dans la plupart des pays africains. Les domaines d'activité 2 à 4, relatifs à la conservation *in situ*, n'ont pas retenu suffisamment l'attention des pays.

42. Depuis 1998, la création de réseaux pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Domaine d'activité 16) a pris de l'importance dans toutes les régions. Un appui plus vigoureux de toutes les parties prenantes est encore nécessaire dans le domaine du renforcement des capacités (Domaine d'activité 19) dans tous les pays en développement, en particulier pour la formation d'agents techniques dans les divers secteurs et il faut s'efforcer encore davantage de favoriser la sensibilisation du public (Domaine d'activité 20).

43. *Atouts et points faibles de cette enquête.* La forte participation à cette enquête montre l'importance attachée par les pays au *Plan* dans le cadre de la mise en œuvre de leur stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La structure délibérément simple du questionnaire et la capacité et la volonté des pays de suivre le mode de présentation type fourni ont contribué à la réussite de l'enquête. La simplicité a inévitablement limité la profondeur de l'analyse et seules des conclusions et des recommandations générales ont pu être dégagées. Ainsi, il faut noter l'absence d'information sur la portée et la teneur des projets en cours relatifs aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; les entrées particulières qui doivent être régénérées dans chaque pays; et l'association des parties prenantes à la mise en œuvre du *Plan*. Pour que des recommandations concrètes découlent rapidement d'un processus de suivi, on aura besoin d'un mécanisme d'enquête plus complet et détaillé, qui jetterait aussi les bases d'une gestion plus efficace de ressources financières limitées aux plans national, régional et international. Un système de suivi conçu pour renforcer les programmes nationaux et améliorer l'efficacité et la transparence du processus de mise en œuvre du *Plan* est proposé dans le document CGRFA-9/02/7 – *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial*.

44. *Nécessité de déployer des efforts supplémentaires.* Un nombre significatif d'activités sont entreprises en vue de la mise en œuvre de nombreux domaines d'activité du *Plan*, comme le montre l'analyse ci-dessus. Néanmoins, des travaux supplémentaires sont nécessaires à tous les niveaux pour poursuivre la mise en œuvre de tous les domaines d'activité, et en particulier ceux qui touchent au renforcement des institutions et des capacités. Malgré les efforts considérables déployés par les organisations internationales (notamment la FAO, les centres du GCRAI, le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale), par les institutions nationales de financement, les ONG et le secteur privé pour appuyer la mise en œuvre du *Plan*, plus de 70 pour cent des activités de mise en œuvre du *Plan* dont il est fait état par les pays pour cette période biennale ont été financées exclusivement par les budgets nationaux. Pour que le *Plan* puisse être intégralement mis en œuvre, des efforts supplémentaires doivent être consentis. Des dispositions au niveau mondial, tenant compte à la fois des facteurs institutionnels et des facteurs de financement devraient être envisagées à cet effet. Les options concrètes concernant la mise en place d'un mécanisme visant à faciliter la mise en œuvre du *Plan* sont décrites dans le document CGRFA-9/02/9 – *Facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial*.

3. FAITS RÉCENTS INTÉRESSANT LA MISE EN OEUVRE DU *PLAN*

45. *Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* a été adopté par la Conférence de la FAO à sa trente et unième session. Dans l'Article 14, il reconnaît l'importance du *Plan* et recommande aux Parties contractantes de "promouvoir la bonne mise en oeuvre, notamment au moyen d'actions nationales et, selon qu'il convient, par la coopération internationale de façon à fournir un cadre cohérent, en particulier pour le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'échange d'informations, sous réserve des dispositions de l'Article 13", portant sur le partage des avantages dans le Système multilatéral.

46. *Nouveau cadre opérationnel de la FAO.* La Commission, à sa huitième session ordinaire, "a mis l'accent sur la nécessité pour la FAO d'affecter des ressources suffisantes au titre de son budget ordinaire à l'appui des activités de suivi et de facilitation de la mise en œuvre du *Plan*".⁵ La FAO a donc procédé à une planification précise en vue de la réalisation de cet objectif, dans le contexte général du Cadre stratégique qui a été approuvé par la Conférence de la FAO en novembre 2000, et qui orientera les travaux de l'Organisation jusqu'en 2015.

47. Le Cadre stratégique établit cinq stratégies de l'Organisation sur la base de l'interdisciplinarité et du partenariat. Il contient un programme orienté vers les résultats élaboré

⁵ CGRFA-8/99/REP, par. 17.

grâce aux Plans à moyen terme successifs (PMT) qui relie les cinq stratégies de l'Organisation dans le Cadre et les propositions biennales figurant dans le PTB. Un premier PMT pour 2002-2007 a été élaboré pour couvrir trois programmes de travail et budget (PTB) biennaux. À la suite des décisions et des recommandations des organes directeurs de la FAO en novembre 2001, la FAO a préparé un nouveau PMT pour 2004-2009, afin d'anticiper les orientations de politique générale du Cadre stratégique de la FAO. Ce processus de révision a permis de prendre rapidement en compte l'adoption du nouveau Traité international.

48. La précédente activité de programme continue (*Soutien au Système mondial de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*) mentionnée dans le rapport présenté au Groupe de travail a été révisée et s'appelle à présent: *Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*; cette activité mettra plus particulièrement l'accent sur le soutien des composantes du Traité international et un nouveau programme appelé *Promotion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et développement du secteur des semences* sera établi pour soutenir directement la mise en oeuvre des vingt domaines d'activité prioritaires du *Plan d'action mondial*.

49. *Décisions de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.*⁶ La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a renouvelé son appui au *Plan d'action mondial* à sa cinquième réunion, en mai 2000. Elle a, en particulier, dans la décision V/5, approuvé un programme de travail sur la diversité biologique agricole "élaboré compte tenu de la nécessité ... d'exploiter les plans d'action, stratégies et programmes en vigueur adoptés par les pays, en particulier le *Plan d'action mondial*".⁷ Dans la Décision V/10, il a été convenu d'examiner une stratégie mondiale de conservation des végétaux, pour laquelle "le rôle important joué par d'autres initiatives en cours, en particulier le *Plan d'action mondial*"⁸ a été reconnu. La Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de la CDB "de solliciter les avis des Parties et de se mettre en liaison avec les organisations compétentes, notamment le *Plan d'action mondial* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture"⁹, afin de permettre à "l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties, à sa sixième réunion, concernant l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la conservation des plantes".¹⁰

50. *Programme opérationnel du FEM.* Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant que mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique a été invité à appuyer en priorité les projets qui mettent en oeuvre le programme de travail de la Convention sur la biodiversité agricole, conformément à la décision V/5, grâce à la finalisation et à la mise en oeuvre de son programme opérationnel sur la diversité biologique agricole et d'autres programmes opérationnels pertinents. À sa réunion de mai 2000, le Conseil du FEM a examiné et approuvé les éléments pour la mise en place du Programme opérationnel 13 sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique présentant une importance pour l'agriculture.¹¹ Le projet de programme opérationnel a indiqué que le FEM appuiera les activités réunissant les conditions requises exécutées dans le cadre de plans d'action convenus, tels que le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Il reconnaît le rôle du GCRAI, de la FAO et des parties prenantes en matière de

⁶ On trouvera dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf. 2 des extraits pertinents de décisions prises par la Conférence des Parties.

⁷ UNEP/CBD/COP/5/23, Décision V/5, page 100, Annexe III, par. A.3.b.

⁸ UNEP/CBD/COP/5/23, Décision V/10, page 138, par. 2.

⁹ UNEP/CBD/COP/5/23, Décision V/10, page 139, par. 5.

¹⁰ UNEP/CBD/COP/5/23, Décision V/10, page 138, par. 4.

¹¹ Joint Summary of the Chairs, GEF Council Meeting, 9-11 mai 2000, par. 16.

facilitation de la mise en œuvre de ces plans d'action, et indique que le FEM travaillera en partenariat avec ces institutions et parties prenantes, tirant parti des points forts existants et des avantages comparatifs et évitant ainsi les chevauchements d'efforts.¹² En outre, comme l'a décidé le Conseil du FEM à sa réunion de novembre 2000, la FAO peut faire office d'agent d'exécution, étant donné les possibilités accrues de mettre en œuvre des projets du FEM.

4. INDICATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

51. Le présent document analyse l'état de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et décrit l'évolution récente ayant une incidence sur la mise en œuvre ultérieure, le suivi et le financement du *Plan*. Il donne fournit des informations pouvant être utilisées par les parties prenantes internationales et nationales pour fixer des priorités concernant la mise en œuvre du *Plan*. Compte tenu des renseignements fournis, la Commission est invitée à:

- i) approuver les observations formulées par le Groupe de travail à sa première session, qui figurent au document CGRFA/WG-PGR-1/01/REPORT, et fournir des orientations supplémentaires, en particulier sur:
 - les efforts supplémentaires que devront faire toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre la totalité des domaines d'activité du *Plan* et en particulier ceux qui concernent le renforcement des institutions et des capacités;
 - les autres parties prenantes qui pourraient à l'avenir être incluses dans des enquêtes sur la mise en œuvre du *Plan*.
- ii) formuler des recommandations sur toutes autres questions qui auront des répercussions générales concernant les informations fournies sur chacun des vingt domaines d'activité du *Plan*.

52. La Commission est invitée en outre à examiner les informations contenues dans le présent document pour toutes les recommandations qu'elle pourra formuler après avoir examiné les documents CGRFA-9/02/7, CGRFA-9/02/9, et CGRFA-9/02/10. Voir paragraphes 37, 43 et 44 du présent document.

¹² GEF/C.15/7, par. 18.